L'apprentissage à l'Université
GUIDE DE L'APPRENTI

L'APPRENTISSAGE À L'UNIVERSITÉ

L'apprentissage est une formule qui offre de multiples avantages à l'étudiant :

- un mode de formation qui allie théorie et pratique,
- une forte probabilité d'embauche à la fin du cursus,
- un statut de salarié,
- un salaire mensuel,
- des compétences professionnelles « sur-mesure »,
- un diplôme identique à un diplôme classique.

LES PLUS DU CFA DES UNIVERSITÉS

- Une aide à la recherche de contrat d'apprentissage : accompagnement personnalisé, job dating et forum de recrutement.
- Un réseau de plus de 1350 entreprises partenaires.
- Des promotions d'apprentis à taille humaine.
- Des cours adaptés à la réalité professionnelle et cohérents avec le contexte socio-économique.
- Un suivi individualisé en entreprise avec le maître d'apprentissage, à l'université avec le tuteur universitaire et au CFA avec un assistant relations apprentissage.

LE STATUT DE L'APPRENTI

- L'apprenti est un salarié à part entière. Il fait partie intégrante de l'entreprise avec un contrat et des missions précises.
- Il bénéficie des mêmes droits que les salariés de l'entreprise : salaire mensuel, congés payés, protection sociale, etc.
- En tant que salarié, l'apprenti n'est plus boursier.
- Il bénéficie d'aides financières, logistiques et culturelles : carte d'étudiant des métiers, aide au permis de conduire, aide au logement, prime d'activité etc.

L'AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

Pour les contrats signés depuis le 1er janvier 2019, les apprentis peuvent bénéficier d'une aide d'un montant de 500 € pour financer leur permis de conduire.

Les apprentis doivent répondre aux critères suivants :

- être âgé d'au moins 18 ans,
- être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution,
- préparer son permis B.

LE SALAIRE DE L'APPRENTI

SALAIRE MINIMUM

Le salaire minimum de l'apprenti est déterminé en fonction de son âge et de son niveau de diplôme.

Il est versé tous les mois à compter de la date de début du contrat.
Le montant mensuel est le même que l'apprenti soit en cours ou en entreprise.

Des majorations peuvent être appliquées dans certains cas. Pour toute précision, se rapprocher de l'entreprise.

	1ère année	2ème année	3ème année
De 16 à 17 ans	27 %* 419,74 €	39 %* 606,29 €	55 %* 855,02 €
De 18 à 20 ans	43 %* 668,47 €	51 %* 792,83 €	67 %* 1 041,57 €
De 21 à 25 ans	53 %* 823,93 €	61 %* 948,29 €	78 %* 1 212,57 €
26 ans et plus	100%** 1 554,58 €	100%** 1 554,58 €	100%** 1 554,58 €

*smic / **smic ou smc si plus favorable.

Les conventions ou accords collectifs de branches ou d'entreprises peuvent fixer des rémunérations minimales plus élevées.

1ère année : DUT 1, DSCG 1 ou Master 1
2ème année : DUT 2, Licence pro, DCG, Master 2, DSCG 2
3ème année : Licence 3ème année et cas particuliers.

LES CONDITIONS POUR DEVENIR APPRENTI

- Avoir jusqu'à 29 ans révolus au premier jour du contrat d'apprentissage. Des dérogations à la limite d'âge sont possibles sous conditions.
- Être de nationalité française, ressortissant de l'Union Européenne. Pour les ressortissants hors Union Européenne, l'apprentissage est possible sous conditions.
- Candidater à l'université et être admis aux étapes de sélection universitaire.
- Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur.

LES CANDIDATURES

Les candidatures à l'université ouvrent à partir du mois de janvier de chaque année.

Pour suivre une formation en apprentissage, il convient de télécharger et remplir un dossier de candidature à l'université :

- Sur la plateforme Parcoursup pour les DUT (en 2 ans).
- Sur la plateforme e-candidat (propre à chaque université) pour les formations à partir de bac+1 jusqu'au bac+5 : DUT 2ème année, licence 3ème année, licence professionnelle, master, DCG & DSCG.

L'ACCOMPAGNEMENT À LA RECHERCHE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

La recherche de l'employeur démarre dès que le candidat fait le choix de se former par apprentisage. Dans cette démarche de prospection, il doit construire ses outils : CV et lettre de motivation.
D'autres outils sont également à sa disposition : la fiche du diplôme, le planning de l'alternance, le site internet www.cfa-univ.fr etc.

Avec le CFA des Universités, les candidats peuvent accéder :

- à des ateliers « techniques de recherche de contrat d'apprentissage » et bénéficient d'un accompagnement personnalisé,
- à des offres de postes en apprentissage,
- au forum « Les rencontres de l'Apprentissage Filières Universitaires (LAFU) » qui mobilise chaque année plus de 100 entreprises partenaires,
- à des jobs dating spécifiques par filières.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- TYPE DE CONTRAT :
  CDD ou CDI avec une période d'essai de 45 jours en entreprise, consécutifs ou non.
  L'employeur récupère le contrat d'apprentissage sur le portail de l'alternance : www.alternance.emploi.gouv.fr
- DATE DE DÉBUT DE CONTRAT :
  Le début du cycle de formation.
- DATE DE FIN DE CONTRAT :
  La fin du contrat ne pourra intervenir avant la fin du cycle de formation.
- CONGÉS PAYÉS :
  L'apprenti bénéficie des mêmes droits aux congés payés que l'ensemble des salariés de l'entreprise. Ces congés sont pris en accord avec l'employeur en dehors des périodes universitaires.

www.cfa-univ.fr

CFA des Universités Centre-Val de Loire
UNIVERSITE D'ORLEANS
université de TOURS

Version-janvier-2021
Informations évolutives et non contractuelles.